

THAL-Infos

N°26

N°26
juin 2009



Téléphone : 03 88 91 20 87
Fax 03 88 91 20 87
@ mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Sommaire :

Le mot du Maire	p.03
Les décisions du Conseil Municipal	p.04
Les finances communales	p.07
Les chantiers en cours et à venir	p.10
- le Home St Joseph	p.12
- achat de la propriété Pastor	p.13
- wimax : le haut débit pour tous	p.15
Les évènements de la commune :	
- les vœux du Maire, soirée théâtre	p.16
- le 8 mai	p.17
Les échos de la vie associative :	
- le couscous, la gungelstub	p.19
- l'histoire des sapeurs-pompiers	p.20
- le badminton a ses champions	p.22
- bibliothèque, feu de la St Jean	p.23
- château en reconstruction	p.24
Cela s'est passé à Thal :	
- expo habitat	p.25
Le SIVU et le mot des écoliers :	p.26
- les olympiades	p.27
- la recette de confiture	p.28
La page des Jeunes	
- les jeunes, ça bouge	p.29
- la chasse aux œufs	p.30
- le CLSH et le RAJ	p.31
- programme été 2009	p.32
- j'ai 16 ans, je me recense	p.33
La préservation de nos paysages	
- débat du 16/01	p.34
- conférence de R. Henches	p.36
Infos pratiques :	
- infos en vrac	p.37
- passeport et CNI	p.38
- la réglementation des feux	p.39

Publication

**Dépôt légal
Juin 2009**

**Directeur de publication
Le Maire de Thal-Marmoutier**

**La rédaction remercie toutes les
personnes qui ont contribué à la
réalisation de ce bulletin
communal pour :**

**la rédaction d'articles,
les photos...**





Le mot du Maire

Chers Thaloises et Thalois,

Il y a un an nous publions notre premier Thal-infos et présentons notre programme d'investissement pour différentes réalisations. Nous souhaitons également nous appuyer sur une dynamique associative pour favoriser des moments de rencontres à travers diverses activités comme : la Gungelstub, gymnastique douce et tonique, sorties pédestres et cours d'alsacien. Sur ces différentes propositions seule une n'a pu être mise en place faute de candidats et ce sont les cours d'alsacien.

2009 et 2010 seront marqués par des investissements conséquents concernant le « Mille Club » avec la rénovation des cuisines et la construction d'une salle de convivialité qui devrait permettre d'accueillir des fêtes de famille de taille raisonnable et plus adaptée que la grande salle. Mais un imprévu s'est intercalé dans ce programme, avec la mise en vente de la maison Pastor (anciennement Elise Distel). L'équipe municipale et moi-même avons jugé cette acquisition indispensable, de par sa position centrale, située entre la mairie et la salle Jeanne d'Arc. Elle nous permettra de résoudre enfin la problématique de la caserne du SDIS (Pompiers). Nous pensons construire un garage pour le véhicule, placer le modulable du périscolaire et augmenter les places de parking.

L'hiver long et froid a retardé l'avancement des travaux de rénovation de la forge, nous pensons les achever d'ici fin septembre. A ce titre, nous organiserons entre le 20 et le 30 juillet un camp de jeunes ouvert aux jeunes de la commune (tranche d'âge 11 à 18 ans), ceci avec l'accord des entreprises et en coordination avec le Sycoparc et le RAJ.

Le remplacement de la conduite d'eau rue du Mosselbach est prévu, l'adjudication des marchés étant en cours. Les travaux d'assainissement et de réseau d'eau potable aux Chalets du Gérolseck ont débuté en juin avec une date de fin des travaux prévue en automne.

Le wimax est donc arrivé. Trois opérateurs proposent des offres de connexion. La Communauté de Communes subventionnera à concurrence de 100 euros les frais d'installation. (page 6 & page 15)

L'engagement de votre maire pour la préservation de notre environnement et en particulier de nos vergers hautes tiges, n'est pas passé inaperçu. Ce sera un combat difficile qui demande beaucoup d'imagination, mais aussi du soutien de votre part. Nous souhaitons lancer une campagne de replantation d'arbres hautes tiges et le Conseil Municipal a voté pour 2009 un budget de 500€. (page 37)

Enfin, le fleurissement a été récompensé par deux prix : un premier prix pour le Canton de Marmoutier attribué à M. et Mme Pierre Bieber, l'autre au titre de la Commune a été attribué à M. et Mme Etienne SALI. Merci pour leurs efforts et nos encouragements à celles et ceux qui souhaiteraient suivre leurs traces.

L'équipe municipale a pris ses marques, quelques arbitrages ont été nécessaires et je peux dire qu'une belle harmonie se dégage. Chacune et chacun, en fonction de ses disponibilités, de ses compétences, apportent sa contribution.

J.-C. DISTEL

Principales décisions du Conseil Municipal du 1^{er} janvier au 31 mai 2009

5 janvier 2009

- Programme des travaux forestiers 2009 : report des travaux d'exploitation de la parcelle 7 à une année ultérieure.
- Achat de poteaux de badminton pour un montant HT de 1.596,33 €.

2 février 2009

- Travaux de mise en conformité électrique de l'ancienne école de St Gall, actuellement salle socio-culturelle, pour un montant de 1.510,90 € HT.
- Modification des commissions «information et communication» et «animation sport jeunesse et culture» :

Commission information et communication	Rémy LEHMANN, responsable Mylène SCHOEPP Olivier SCHNEIDER Malou OBERLE Gilberte SCHAEFER Josiane BRAUN
Commission Animation Sport jeunesse et culture	Mylène SCHOEPP, responsable Rémy LEHMANN Malou OBERLE Franceline FISCHER Elisabeth FISCHER Olivier SCHNEIDER Gilberte SCHAEFER

20 février 2009

- Autorisation au Maire à acquérir une propriété appartenant aux époux Jean-François PASTOR et sise 1 rue Ballerich à Thal-Marmoutier.

2 mars 2009

- Approbation du compte administratif 2008 :

Section Fonctionnement :

Recettes de l'exercice 2008 432 386,34 €

Excédent reporté de l'exercice 2007 50 000,81 €

Total des Recettes 482 387,15 €

Dépenses de l'exercice 2008 314 013,10 €

opération d'ordre - €

Total des Dépenses 314 013,10 €

Excédent de clôture 2008 168 374,05 €

Section Investissement :

Recettes de l'exercice 2008 170 090,29 €

Dépenses de l'exercice 2008 87 932,72 €

Excédent de l'exercice 2008 82 157,57 €

Déficit reporté de l'exercice 2007 - 40 966,11 €

Excédent de clôture 2008 41 191,46 €

Excédent global de clôture 2008 209 565,51 €

- Approbation du compte de gestion 2008 établi par M. Rémy STOLTZ, trésorier de Saverne.

- Affectation du résultat d'exploitation 2008 :

Excédent du résultat d'exploitation 2008	168 374,05 €
Virement à la section d'investissement 2009	80 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté	88 374,05 €

- Subvention de 870 €uros allouée au Conseil de Fabrique de Thal pour la participation à l'entretien du presbytère de Dimbsthal.
- Avenant au contrat de bail du logement de St Gall : réaffectation de certaines parties et révision du loyer.
- Institution d'un droit de préemption en carte communale sur les parcelles cadastrées section 1 – n° 134 et 201 (pour la partie située en zone constructible).
- Demande adressée au Préfet pour la création d'une Zone d'Aménagement Différé concernant les parcelles cadastrées Section 1 – n° 134, 200, 201, 207, 217 et 219 (pour la partie située hors zone constructible).

25 mars 2009

- Fixation des taux d'imposition 2009 :

	Taux 2008	coeff. variation uniforme	Taux 2009	Bases notifiées	Produit résultant
Taxe d'habitation	13,00%	1,020028	13,26%	620 100 €	82 225 €
Taxe foncière (bâti)	14,45%	1,020028	14,74%	459 100 €	67 671 €
Taxe foncière (non bâti)	52,85%	1,020028	53,91%	8 200 €	4 421 €
TOTAL					154 317 €

- Vote du Budget Primitif 2009 :

FONCTIONNEMENT	RECETTES 442.817 €	DEPENSES 442.817 €
INVESTISSEMENT	RECETTES 434.590 €	DEPENSES 434.590 €

- Autorisation au maire à signer une convention avec le Préfet pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses 2008 proposée par l'Etat dans le cadre de la relance de l'économie.

27 avril 2009

- Adhésion à l'association des Amis du mémorial Alsace-Moselle pour l'année 2009.
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2009.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € au Réseau Animation Jeunes pour l'organisation du Centre de Loisir Sans Hébergement (CLSH) à Thal en avril 2009.
- Acquisition de la propriété appartenant aux époux Jean-François PASTOR, sise 1 rue Ballerich à Thal-Marmoutier et cadastrée Section 1 – parcelles n°134-200-201, d'une superficie de 19,79 ares, au prix convenu de 200.000 €uros.
- Réalisation d'un emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE d'un montant de 200.000 €uros, d'une durée de 20 ans, pour le financement de l'acquisition de la propriété, appartenant aux époux

- Jean-François PASTOR, sise 1 rue Ballerich à Thal-Marmoutier et cadastrée Section 1 – parcelles n°134-200-201 d'une superficie de 19,79 ares.
- Acquisition d'un distributeur de sel, sable et gravillons d'une valeur de 1.953 € HT.
- Acquisition d'une tondeuse d'une valeur de 553,51 € HT.

25 mai 2009

- Acceptation du contrat de maîtrise d'œuvre proposé par le Cabinet d'architecture Jacques REXER de Bouxwiller pour la restructuration du Mille-Club pour un montant estimé à 23.481,25 € HT..
- Achat de dix tables et d'un chariot pour la salle socio-culturelle de St Gall pour une valeur de 899 € HT.
- Achat de trois panneaux d'affichage (mairie, salle Jeanne d'Arc, bibliothèque) pour une valeur de 863 € HT.
- Achat de deux panneaux signalétiques (stade de football) pour une valeur de 288 € HT.
- Prise en charge par la commune, des frais de participation au chantier-jeunes de la rénovation de la forge, pour les jeunes domiciliés à Thal-Marmoutier soit 30 €uros par personne.

COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SAVERNE

HAUT DEBIT

Zones blanches

L'aide à l'équipement et à l'installation haut débit est ouverte à partir du 10 juin et sera disponible jusqu'au 31 décembre 2009.

Une page internet est à votre disposition pour vous informer et vous aider dans cette démarche.

<http://aideinternet.cc-saverne.fr>

Pour obtenir plus d'informations, la Communauté de Communes de la Région de Saverne a mis en place un numéro spécifique au **03.88.71.61.14** disponible du lundi ou vendredi entre 10h et midi et 14h et 16h.

Les finances communales

P. Lotz, 1^{er} adjoint, chargé des finances

Lors de sa séance du 2 mars dernier, le Conseil municipal a adopté le compte administratif de l'exercice comptable 2008, ainsi que le compte de gestion établi pour le même exercice par Mr Stoltz, notre comptable public.

D'autre part, la séance du 25 mars a été consacrée à l'examen et à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2009, ainsi qu'à la fixation des taux des impôts locaux revenant à la Commune.

Les procès verbaux afférents à ces délibérations sont reproduits **page XX** du présent « Thal-info ».

Le présent article a pour objet de revenir un peu plus en détail sur le contenu de ces documents budgétaires.

I. Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 2008

La **comptabilité administrative** est tenue par l'ordonnateur (le Maire avec l'assistance de la secrétaire) ; elle enregistre les opérations d'émissions de titres de recettes ou de mandats (dépenses).

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits ouverts pour l'exercice et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées par le Conseil municipal. Elle a pour objectif également de retracer, tant en recettes qu'en dépenses, l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

À la clôture de l'exercice budgétaire, l'ordonnateur établit le compte administratif.

Le **compte administratif** :

- **rapproche les prévisions** ou autorisations inscrites au budget **des réalisations effectives** en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les **résultats comptables** de l'exercice ;
- est soumis, pour approbation, au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

La **comptabilité du trésorier** décrit en permanence la situation patrimoniale de la commune, c'est-à-dire tout ce qu'elle possède, tout ce qu'elle doit (ou ce qu'on lui doit) et la situation de la trésorerie (les disponibilités).

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le **trésorier** établit un **compte de gestion** qui **retrace les opérations budgétaires** en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le **compte de gestion** comporte :

- **une balance générale** de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- **le bilan comptable** de la commune, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif.

Le compte de gestion est également **soumis au vote du Conseil municipal** qui peut constater ainsi **la stricte concordance des deux documents** (compte administratif et compte de gestion).

Ces deux documents ont été **examinés par le Conseil** municipal lors de sa séance du 2 mars 2009, qui a pu constater leur **stricte concordance**.

Un **examen plus détaillé** du compte administratif par rapport aux prévisions du budget primitif de l'exercice 2008 permet par ailleurs de dégager et d'expliquer les principales différences par rapport à ces deux documents.

1° Budget de fonctionnement

Le budget primitif de l'exercice 2008 s'établissait tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **433 175 €**, alors que le résultat effectif de 2008 fait ressortir un montant de **482 387 €**, dégagant un excédent de clôture de **168 374 €** (incluant 50 000 € au titre de l'excédent reporté de 2007).

Cette différence par rapport aux prévisions

- s'explique d'une part par l'application du « principe de précaution », qui, nonobstant l'application stricte du principe de « sincérité » des comptes, conduit généralement à sous-estimer les recettes attendues et à surestimer les dépenses ;

- et porte principalement sur les postes suivants :

a) En recettes :

- les coupes de bois ont dégagé un excédent de **18 700 €** par rapport aux prévisions ;

- la taxe additionnelle aux droits de mutation, non prévue par le budget initial, nous a été attribuée pour un montant de **24 327 €**.

b) En dépenses :

- le montant des « dépenses imprévues » (**12 840 €**) et le virement de **51 000 €** au budget investissement prévus initialement n'ont pas été nécessaires.

2° Budget d'investissement

Les premiers mois d'un nouveau mandat se bornent généralement à effectuer un « état des lieux » et ne permettent pas d'élaborer un budget d'investissement cohérent. C'est pourquoi, l'essentiel des dépenses nouvelles prévues pour l'exercice 2008 n'a pu effectivement être réalisé.

Ainsi en est-il des investissements prévus pour :

- l'agrandissement du « Mille-club » et la mise aux normes de la cuisine (pour un montant de 60 000 €),

- la mise en place de panneaux de signalétique ;

- la mise en sécurité de la « forge » (acquise par l'ancienne Municipalité pour l'euro symbolique).

Ces investissements, non réalisés, ne tombent pas pour autant dans l'oubli et se retrouvent dans le budget d'investissement primitif de 2009.

II. Budget primitif de l'année 2009

1° Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de 2009, en l'absence d'éléments nouveaux, se borne à une actualisation de celui de 2008. Ainsi, son montant global a-t-il été fixé à 442 800 € (au lieu de 433 175 € pour 2008). La seule différence notable réside dans le fait qu'aucune coupe de bois n'a été prévue en 2009 (compte tenu d'une conjoncture économique défavorable).

2° Budget d'investissement

C'est là que les choses « bougent »

En effet, le **principal poste d'investissement** pour l'année 2009 consiste en l'acquisition, après une procédure de « préemption », de la **maison appartenant aux époux Pastor** qui quittent la commune (maison appartenant précédemment à Elise Distel). Cette maison, et le terrain attenant, sont en effet idéalement situés entre l'immeuble de la Mairie d'une part et la salle Jeanne d'Arc d'autre part. Nous revenons plus en détail sur cette acquisition dans l'article consacré à cette question **page XX** du présent « Thal-info ». Cette acquisition, pour un montant de **203 500 €** (frais compris), a été réalisée moyennant un emprunt de **200 000 €**.

Pour le **surplus**, les principales dépenses d'investissement prévues pour 2009 concernent pour l'essentiel :

- la restructuration du « Mille-club », pour un montant de **26 000 €**, correspondant aux frais d'étude préalable ;
- la mise en place de panneaux de signalétique et de plans du village (pour **10 000 €**) ;
- l'édification, sur le terrain de la maison « Pastor » d'une « caserne de pompiers » destinée à abriter le véhicule d'urgence ainsi que les matériels des pompiers (pour un montant de **40 000 €**) ;
- la poursuite des travaux de mise en sécurité de la forge (pour un montant nouveau de **15 000 €**, s'ajoutant aux **14 700 €** déjà prévus au titre de l'exercice 2008).

Ajoutons que ce budget d'investissement conséquent a rendu nécessaire **un léger relèvement, de 2 %, des impôts locaux** revenant à la commune. Ce relèvement devrait se traduire, dans la plupart des cas, par une majoration de l'ordre de **15 € par an et par foyer** du montant des taxes locales (taxe d'habitation et taxes foncières).

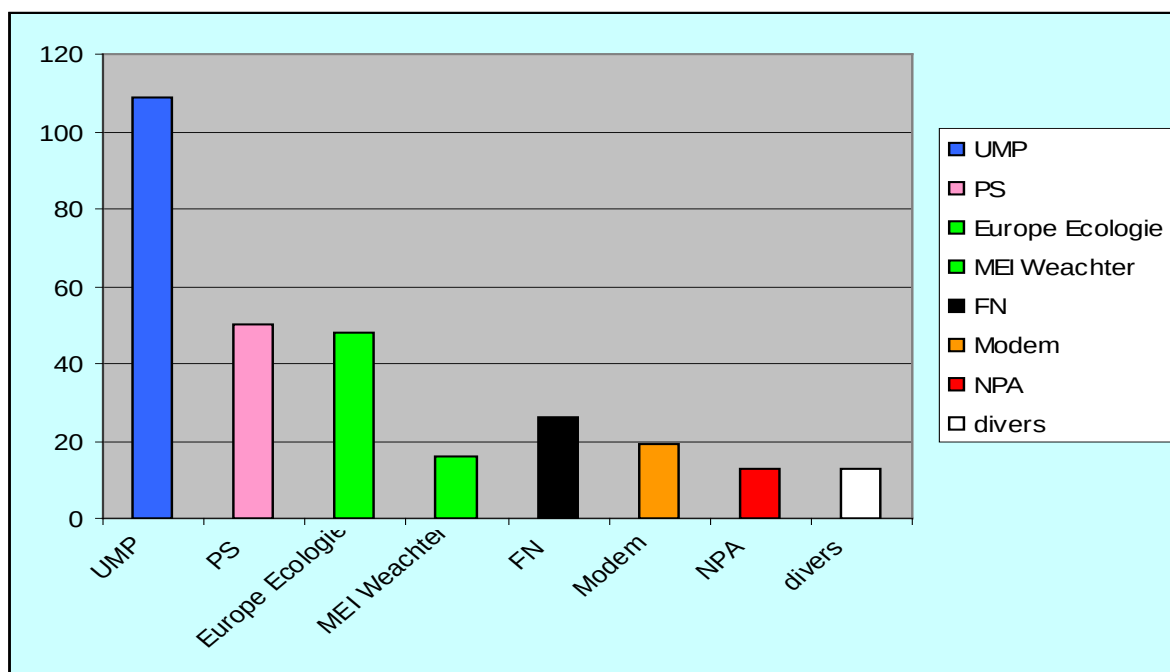
Les élections européennes

INSCRITS	627
VOTANTS	312
EXPRIMES	294

UMP	109
PS	50
Europe Ecologie	48
MEI Weachter	16
FN	26
Modem	19
NPA	13
Divers petites listes	13

Lors des élections européennes du 7 juin vous avez été presque 50% à vous rendre aux urnes.

Voici les résultats de ces élections dans notre commune.



Les chantiers en cours et à venir

- **Assainissement:**



Les travaux dans les rues de la commune sont terminés depuis un moment comme tout le monde a pu le constater. La mise aux normes le long du Mosselbach qui était le dernier lot, a été réalisée dans des conditions météo exécrables. Ce n'est que grâce au professionnalisme et la persévérance des employés de la Sté Gartiser que le tout a été mené à bon terme, sans pour autant finir à réaménager le terrain. Le mauvais temps de début 2009 ayant constamment détrempé le terrain; il n'a pas pu être remis dans son état originel comme promis par le syndicat d'assainissement, cela devrait se faire prochainement.

Les travaux d'assainissement des chalets du Géroldseck démarrent. La circulation subira de sérieuses perturbations au courant de cet été : route barrée, stationnement interdit, prenez vos dispositions et la patience sera de mise.

Les buses souterraines bouchées passant sous la chaussée de la voie communale de St Gall à Haegen ont été débouchées par la SDEA permettant à nouveau un bon écoulement des eaux pluviales. Il en est ainsi principalement de la buse complètement bouchée déversant dans le chemin limite entre le " Heidfeld " et "die Zweite Gewandheit".

- **Réseau d'eau potable :**

Un premier marché pour le remplacement de l'ancien réseau d'eau potable de la rue du Mosselbach, depuis la mairie jusqu'au niveau de la rue des prés, a été attribué à l'entreprise Gartiser. Pour éviter de trop nombreux désagréments, la Commune a demandé à ce que les travaux soient réalisés en une seule fois. Il faudra attendre l'attribution du deuxième lot prévue en 2010 pour que les travaux démarrent.

- **Fontaine de St Gall :**

Le collage à la chaux ayant mal résisté aux infiltrations et au gel nous avons opté pour un scellement chimique et cela sur les bons conseils de M. Delorme. Cette bonne centenaire a beaucoup souffert des années : fissures des bacs, pierre devenant friable et fragile; nos ouvriers communaux seront vigilants à son chevet !!!

- **Forge:**



De nouveau coiffée d'une charpente toute neuve avec une isolation en feuille PVC aluminisé fonctionnant sur le principe de la réflexion comme les thermos, la mettant également hors eau, en attendant de recevoir à nouveau les vieilles tuiles. Les gouttières ont été fixées, naturellement elles ne sont pas dignes de l'époque mais seront bien pratiques du côté nord en cas de pluie pour se mettre à l'abri sous l'avancée, sans éclaboussures !!!

Les travaux vont continuer par l'aménagement du sol intérieur et des abords après avoir posé les conduites nécessaires : l'amenée des alimentations et des écoulements, l'éclairage...

- **Aménagement d'îlots pour le fleurissement :**



Ils ont été réalisés par les ouvriers communaux sous la baguette magique de Franceline. La thématique de fleurissement de cette année étant les plantes aromatiques.

- **Acquisition de nouvelles machines :**

La saleuse sableuse qui des années durant nous a bien facilité nos déplacements n'étant plus qu'un ensemble de soudures, a demandé à être réformée pour être remplacée par une jeune sortant tout frais des fonderies de la Sté Kuhn.

Il en est de même pour la tondeuse qui sera avec technique de coupe moderne qui consiste à hacher très finement les brins d'herbe coupés avant qu'ils ne se déposent sur le sol et serviront d'engrais. Mais elle saura aussi ramasser la tonte comme l'ancienne.

- **Réfection de la route près de l'abribus à St Gall:**

Les démarrages répétés du car scolaire toujours au même endroit ont eu raison de la chaussée et même du trottoir vue la pression exercée au sol .Pour la réfection il existait 3 solutions pour refaire le site :

1. à l'identique avec un bon compactage et de l'enrobé.
2. prendre des pavés qui résistent mieux aux démarrages de poids lourds.
3. bétonner la surface comme cela se fait dans les villes où l'usage est plus intensif

La commission des travaux a retenu la solution des pavés, meilleurs compromis prix / durabilité.



Home Saint Joseph



Future façade principale, vue depuis la route

Où en est le projet immobilier à la fin du premier semestre 2009 ?

Dans le dernier numéro du Thal-info de décembre nous avons déclaré : [*2009 va enfin voir la concrétisation du projet !*](#)...et concrètement on ne voit toujours rien bouger sur le Huehnerberg !

Pourtant le projet avance bien et les premiers engins de chantier devraient s'activer sur le site à partir de la rentrée de septembre.

En effet, depuis janvier l'association gestionnaire a transféré la maîtrise d'ouvrage à la société d'économie de construction « Habitation Moderne » et par la même occasion a demandé et obtenu entre temps le transfert de permis délivré, en cours de validité.

Pour ce qui concerne le projet architectural, l'APD (avant projet définitif) a été validé ce printemps.

Le 20 mai dernier l'avis d'appel d'offre ouvert concernant la construction d'un EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes) de 82 lits à Thal-Marmoutier a été publié dans les insertions légales des DNA.

Ces travaux comprendront la création d'extensions neuves de 2600m² et la restructuration du bâtiment existant de 2300m².

Les travaux seront réalisés en deux phases permettant le maintien de l'activité actuelle du site.

La date limite de remise des offres a été fixée au 1^{er} juillet. Si tout se passe comme prévu l'attribution du marché se fera à la fin du mois de juillet, ...et ensuite commencera la partie concrète de ce projet tant attendu par la population locale.

Dans le prochain numéro nous aborderons la gestion du futur établissement et les perspectives d'emploi sur le site.

Achat de la propriété Pastor



P. Lotz, 1^{er} adjoint

La propriété appartenant aux époux Pastor depuis 2006 a été mise en vente. Compte tenu de son intérêt pour la Commune, cette propriété étant située entre la Mairie et la salle Jeanne d'Arc, le Conseil municipal a décidé de procéder à son acquisition.

Le présent article a pour objet :

- de rappeler les origines de cette propriété,
- de préciser la procédure ayant permis son acquisition,
- d'indiquer la destination que la Commune entend lui donner.

I. Bref aperçu historique :

Depuis sa construction vers les années 1830, la maison et les terrains attenants ont fait partie de manière constante du patrimoine de la famille Distel (dont l'une des dernières survivantes est Mme Marie-Thérèse Distel, épouse Gantzer).



Comme beaucoup de maisons de cette époque, la maison Distel constituait un petit corps de ferme. La partie située à gauche de la porte d'entrée (vue depuis la rue Ballerich) était affectée à l'habitation (Cuisine et séjour au rez de chaussée et deux chambres à l'étage), alors que la partie droite servait de grange et d'étable (et de grenier à foin à l'étage). A droite de la maison proprement dite, une petite annexe à usage d'habitation (« s'kleine hiesel ») a été démolie et à sa place a été construit un garage.

Accolée à droite de la maison Distel (sur le terrain constituant actuellement le parking de la salle Jeanne d'Arc), une autre maison, propriété de la famille Lorentz, a été détruite pour permettre la construction de la salle Jeanne d'Arc.



En 1939, avant la guerre, le 415^e régiment de pionniers était stationné sur les communes de Thal, Haegen et Reinhardsmunster. Le petit hangar situé à l'avant de la propriété a servi de « poste de garde », les militaires eux-mêmes étant logés dans les locaux et chambres vides des trois communes.

Au décès de ses parents, en 1969, la maison a été habitée par Mlle Elise Distel. Au décès de cette dernière en 2004, la maison fut mise en vente

par les héritiers. La précédente municipalité s'y est intéressée un moment, mais ne donna pas suite à son projet.

La maison fut alors acquise par les époux Pastor, qui y apportèrent divers aménagements de confort (notamment : isolation intérieure, nouvelle chaudière, ...).

PS Cette partie de notre article a été rédigée à l'aide d'informations et de documents fournis par Mme Marie-Thérèse Distel/Gantzer, que nous remercions vivement.

II. Acquisition par la Commune :

Début 2009, M. Pastor, conseiller municipal à la suite des dernières élections, nous a informés de sa décision de démissionner de ses fonctions et de mettre sa maison en vente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décida donc de procéder à son acquisition.

M. Pastor ayant entre temps donné mandat à l'agence Foncia pour trouver un acquéreur, la municipalité fut contrainte de mettre en œuvre la procédure de préemption.

Après décision par le conseil municipal d'instituer ledit droit de préemption dans le périmètre considéré, et suite à la décision d'intention d'aliéner (DIA) qui nous a été notifiée par les vendeurs, le Maire prit un arrêté portant exercice effectif du droit de préemption pour un prix de 200 000 €. Ce prix a été accepté par les époux Pastor, l'acte de vente étant établi sur la base de ce prix par Me Nonnenmacher, notaire à Saverne.

III. Destination de l'immeuble acquis :

Ainsi qu'il a été indiqué dans la délibération instituant le droit de préemption, la propriété acquise (maison et terrain attenant d'une superficie totale de près de 20 ares) sera utilisée aux fins suivantes :

- après démolition du petit hangar sis à l'avant de la propriété, construction d'une « caserne de pompiers », en fait un abri pour le véhicule des pompiers actuellement exposé aux intempéries à côté de la mairie. Une annexe de la maison d'habitation sera destinée au rangement de leurs matériels ;
- la partie du terrain sise à l'arrière de la maison permettrait la mise en place des nouveaux locaux (« Algeco ») affectés au périscolaire ;
- quant à la maison proprement dite, des discussions sont actuellement en cours en vue d'une affectation à une activité d'utilité publique ; à défaut elle pourra être louée à titre d'habitation, de préférence à des habitants de la commune.

WIMAX

Le haut débit pour tous, suite ...et ...fin ???



Enfin, ça y est ! L'ADSL pour tous à Thal-Marmoutier : réellement ou virtuellement ? A chacun de juger et d'essayer de faire son choix et de se décider pour l'un des nombreux fournisseurs sur le marché.

Le WIMAX est arrivé et en place ! C'est le Département qui en a décidé ainsi, même si la solution « fibre optique » serait la plus performante et la plus pérenne. En attendant, il s'agit de se contenter de cette technologie dont NET 67 est la société délégataire mandatée pour construire, exploiter et commercialiser ce nouveau réseau. En date du 25 février une réunion d'information a été organisée à Reinhardsmunster. Une centaine de personnes était présente et les débats particulièrement animés. A l'incompréhension et à l'insatisfaction justifiées de certains est venue s'ajouter l'intervention de militants extérieurs aux communes qui luttent contre le WIFI et WIMAX en assurant que les risques sanitaires sont importants pour qui est exposé au rayonnement des ondes produites par ces technologies. Difficile de se retrouver dans ces débats houleux. Quant aux élus de la Communauté de Communes de Saverne, eux aussi n'ont pas été en mesure de proposer avec précision le montant de la participation qui serait allouée pour l'installation de l'antenne nécessaire à la mise en service du WIMAX !

Pour plus d'information, cliquez sur le site du conseil général du Bas-Rhin :

<http://www.net67.fr/> ou téléphonez au 03 88 79 30 09

En conclusion : la commune est desservie par plusieurs émetteurs WIFI : **SAVERNE, HATTMATT, SCHWINDRATZHEIM** et bientôt **WANGENBOURG** :

Trois fournisseurs d'accès sont sur les rangs pour vous connecter :

ALTITUDE TELECOM
LUXINET

NUMEO



A vous de vérifier votre éligibilité et de prendre contact avec l'un de ces fournisseurs et de comparer leurs offres (pas facile) !

N'hésitez pas à vérifier régulièrement votre éligibilité chez les fournisseurs traditionnels (Orange, Free, Neuf-télécom ...).

Lors d'une réunion en janvier, NordNet proposait également **internet par satellite**

www.internetbis.com

Lors de sa dernière réunion, la Communauté de Communes a décidé de participer aux frais d'installation. Elle attribuera à tout résident qui en fera la demande à la Com Com (même à titre rétroactif) **une aide financière de 60% plafonnée à 100€**. (page 6)

Les vœux du maire



En ce 4 janvier, la commune avait invité tous ses habitants pour un moment de

Partage,

Invitation à la

Population qui fut nombreuse et

Heureuse de se retrouver en ce début d'

Année, pour recevoir, du maire, les vœux pour 2009, ainsi que les remerciements pour sa contribution à l'embellissement de la commune, aussi bien en été qu'en hiver.

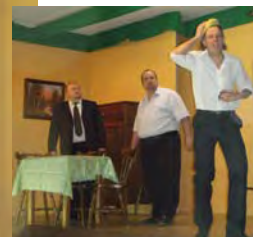
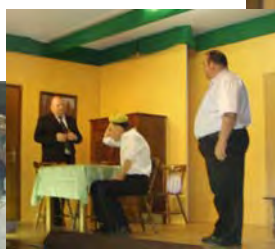
Notre invitation visait aussi les nouveaux habitants de la commune, ils furent nombreux et tous en profitèrent pour faire plus ample connaissance.

Invitation aussi pour notre championne **Céline Distel** qui porte loin et haut les couleurs de l'Alsace.

Et enfin la dégustation des galettes et des vins chauds ; tous se régalerent et bavardèrent allègrement.

Merci à tous ceux qui sont venus partager ce moment avec nous.

Théâtre alsacien



C'est une soirée attendue par de nombreuses personnes et il est certain que toutes celles qui ont répondu à l'initiative de nos soldats du feu reviendront l'an prochain pour une nouvelle cure de rire.

D'entrée, Jean Pierre HOPPFNER, Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Thal a salué le fidèle public, puis ont retenti les trois coups annonçant le lever de rideau. C'est la troupe de Steinbourg qui a repris sa place sur les planches de la scène de la Salle Jeanne d'Arc pour la représentation de la pièce « Skandal in Pleitenbach ». Chacun des acteurs a su se mettre parfaitement dans la peau du personnage qu'il incarnait. Le maire de Pleitenbach, président de la ligue de la vertu et de la morale et son trésorier transgressaient allègrement ces deux valeurs, alors que la belle-fille se complaisait dans une situation bien ambiguë, réussissant à tirer toutes les ficelles.

Si l'on y rajoute une buvette bien garnie aux entr'actes et vu les réactions de la salle, les éclats de rire et les applaudissements, nul doute que le nombreux public a passé une bonne soirée.

8 mai

Fête de l'armistice



Précédée par une messe célébrée par le curé Arbogast, la commémoration du 8 mai a été rehaussée par la participation de la clique des Sapeurs Pompiers, l'interprétation de l'Hymne à la paix à la flûte traversière, les chants de la chorale et la présence de M. André Demay, porte drapeau de Marmoutier. C'est avec une grande émotion que Jean Claude Distel fit lecture du message officiel du ministre Jean Marie Boeckel avant de procéder à la traditionnelle dépose de gerbe assisté de jeunes écoliers. Puis le verre de l'amitié a été partagé à la salle Jeanne d'Arc.



Cérémonie de la citoyenneté



L'équipe municipale a souhaité placer la « cérémonie de la citoyenneté » pour la remise des cartes électorales lors de la commémoration du 8 mai. Cette cérémonie est à l'initiative du Président Jacques CHIRAC ; elle a été annoncée le 21 novembre 2006 au congrès de l'Association des Maires de France et a été instituée par décret présidentiel en date du 8 février 2007. Elle concerne tous les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, l'âge de la majorité. « *Age auquel, selon la loi une personne acquiert la pleine capacité d'exercer ses droits (majorité civile) ou est reconnu responsable de ses actes (majorité pénale)* » (extrait du Petit Larousse) Dans son discours, M. Maire en a profité pour rappeler quelques fondamentaux de notre démocratie :

« Tout citoyen a des droits, mais aussi des devoirs »

Les droits civiques, c'est le droit de vote et le droit de se présenter à des élections.

Les droits civils concernent particulièrement les droits attachés à la personne (respect de la vie privée, liberté d'expression et d'opinion, de pratiquer librement la religion de son choix).

Mais c'est aussi des devoirs dans la vie de tous les jours, en tout lieu en toute circonstance en respectant la loi : chez soi avec sa famille, le voisinage et les amis, dans les établissements scolaires, dans la rue, les lieux publics, sur la route en respectant le code de la route et la vie des autres.

Et enfin avec soi-même, en ayant une attitude responsable face à la violence, l'alcool ou la drogue (sujet d'actualité).

Quant au **droit de vote**, c'est un acte personnel, ce droit permet d'être un acteur dans notre démocratie. Il s'agit d'en faire le meilleur usage, tout en distinguant le possible et le réalisable de l'utopie. Bon vent et maintenant, pour entrer dans cette vie citoyenne, vous pouvez pour celles et ceux qui le souhaitent, vous inscrire pour siéger au bureau de vote lors des élections européennes du 7 juin.

Sur ces paroles, il a procédé à la remise des cartes électorales aux jeunes présents.

Fête des aînés



En ce vendredi 8 mai, la commune avait invité ses aînés. La veille déjà, quelques personnes avaient confectionné les arrangements de table : oignons, ails, navets, poireaux, carottestout cela pour nous mettre sur la « piste » du pot au feu ! Tôt le matin, notre équipe prépara la salle ; tables, chaises, décoration et vaisselle, tout devait être fin prêt pour accueillir nos invitésA midi, toutes les chaises furent occupées et l'odeur du potage se répandait dans la salle. En cuisine, Marc notre chef chauffait ce que nous attendions tous avec impatience : les quenelles de moelle (marik'knepfles) ! A 13h, ce fut le grand moment, le délicieux potage fut servi, suivi des pommes de terre sautées, des crudités, du raifort et sans oublier la viande ! Il y avait fort à faire en cuisine, l'appétit vient en mangeant dit-on ! Un peu plus tard, le fromage fut servi, suivi du discours du maire, heureux d'accueillir toutes ces personnes qui manifestaient leur joie d'être là ! Un dessert varié fut proposé pour clore ce repas ! Un orchestre invita à la danse, mais la plupart d'entre nous resta spectateurUn petit cadeau fut remis à chaque participant !

Et ce n'est que vers 19h que tous nos invités avaient regagné leur foyer, en nous promettant de revenir l'an prochain !





Couscous à la salle Jeanne d'Arc



Pas moins de 180 personnes étaient inscrites pour ce repas proposé par l'Association Salle Jeanne d'Arc, ce dimanche 15 mars !

Une équipe de bénévoles bien rodée, prépara la salle dès le samedi après-midi. Et le dimanche, dès 11h30 les invités arrivèrent, s'installèrent, vers 13h, les 180 chaises étaient occupées !

Un apéro fut servi, suivi d'un délicieux couscous.

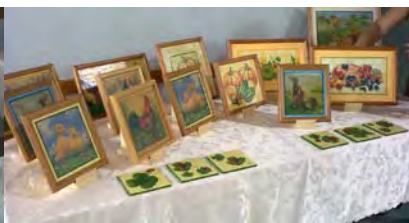
En cuisine, notre chef Marc et Thomas, son bras droit préparèrent les plats qui sortirent en un temps record.....Toute l'équipe, bien encadrée par Gilberte et Lucien, travailla de bon cœur !

Au son de l'orchestre..., les danseurs enchaînèrent les pas de valse et de marche sans oublier l'incontournable tango !

Une tombola richement garnie provoqua bien des fous rires et fit de nombreux heureux. Un grand merci à tous les généreux donateurs.

Nouvelles de la Stub

Les galettes de l'experte Reine Jeannette



Il fallait en faire des galettes pour satisfaire l'appétit des membres de la STUB pour la reprise des activités, en ce 08 janvier 2009, galettes confectionnées par Jeannette. Après les embrassades, les ateliers reprirent !

Dès 16h, Jeannette et Jean-Paul découpèrent les 6 galettes encore tièdes. C'est avec un appétit certain et une attention toute particulière que toutes ces succulentes parts trouvèrent rapidement preneurs.....Gaby fut le 1^{er} roiet son épouse la 1^{ère} Reine ! Mais la Reine du jour ce fut Jeannette, parée d'une couronne bien méritée !

MERCI beaucoup pour ce délicieux goûter et à toutes les personnes qui ramènent régulièrement gâteaux et autres délices, café et autres breuvages !

Depuis la reprise des activités en janvier, divers ateliers ont bien fonctionné : toujours la même ferveur pour la confection des cartes et des arrangements de Pâques. Même enthousiasme à l'atelier « tableau » avec serviettes et vernis-colle, tout comme à celui « pâte à sel » auquel ont participé 10 personnes. C'est Mme Walther de Wangenbourg qui a bien voulu nous initier et nous conseiller ... ce jour là nous avons confectionné des anges ! Un grand MERCI à cette dame. Nous pensons poursuivre notre apprentissage.

A ce jour, de nombreux objets ont été confectionnés et une EXPO-VENTE sera organisée le :

dimanche 29 novembre à la salle Jeanne d'Arc.

Dès à présent retenez cette date, un goûter vous sera également proposé !

Les Sapeurs pompiers... un peu d'histoire



Tout commence au début du XVIII^{ème} siècle, lorsque la mise en service de la pompe à bras requiert un personnel formé à sa manoeuvre. L'artisan qui la fabrique et en assure l'entretien portera longtemps le nom de "pompier". Par ailleurs, l'extension des agglomérations multiplie les risques d'incendie; il convient dès lors de structurer le service de lutte contre le feu. A Paris, en 1716, cette responsabilité est confiée à un particulier qui perçoit une subvention du Trésor royal pour rétribuer des « gardes-pompes », « gardes pompiers », parfois « gardes-pompes du roi », pour acheter les pompes et intervenir en cas d'incendie ... Pourquoi « gardes-pompes »? Tout simplement parce qu'ils gardaient ces engins au sens large, en prenaient soin comme le garde champêtre gardait les champs, le garde-chasse le gibier ...

Jusqu'à la Révolution, un détachement de ces « gardes-pompes » assurait la sécurité du château de Versailles, venant même en renfort dans la ville en cas de sinistre important. Bien que certaines villes développent leurs propres appellations, le nom de « garde-pompier » et son abréviation courante, « pompier », se répandent à travers la France empressée d'imiter Paris.



Durant la **période trouble allant de la Révolution à 1810**, on observe des hésitations d'ordre statutaire et une certaine confusion sur la terminologie à adopter. Un décret de la Convention nationale du 9 ventose an III (5 novembre 1792) porte organisation et fixe la solde des « pompiers de Paris » stipulant que, désormais, ils ne seront plus rétribués par le Trésor: c'est la fin officielle du service privé des « gardes-pompes ». Le 17 messidor an IX, les consuls de la République signent un arrêté qui traite encore du Corps des gardes-pompes de Paris, bien que le texte lui-même comporte, ici ou là, « gardes-pompiers » ou « pompiers ».

Cependant, ceci ne concerne que les « pompiers » civils car, dans un ordre d'idée tout différent, l'imposant fourniment impérial qui suit Napoléon dans ses déplacements fréquents est protégé par des « pompiers » militaires, appartenant à la Garde impériale.

Après l'incendie meurtrier de l'ambassade d'Autriche des 1^{er} et 2 juillet 1810, lors de la célébration du mariage de l'empereur, et après un autre incendie ayant pris accidentellement au palais de Saint-Cloud où dormait l'empereur, celui-ci décide de mettre en place, au 1^{er} janvier 1811, une compagnie de sapeurs qui fera partie de la Garde impériale, sous les ordres du commandant du Génie, et chargée: « du service des pompiers dans les palais et bâtiments impériaux de Paris, Saint-Cloud, Versailles, Meudon, Rambouillet, Compiègne, Fontainebleau, La Malmaison et autres résidences impériales suivant le cas ».

Le décret du 16 juillet 1810 prévoit pour ces sapeurs : « une instruction théorique sur le service des pompes et les secours à porter en cas d'incendie » ; « l'uniforme des sapeurs de la Garde »; « une formation à la construction et à la réparation des pompes ». Il précise également leur nombre et leurs agrès. Il s'agit donc de militaires, chargés d'accomplir une mission spécifique sous l'appellation de « sapeurs-pompiers de la Garde impériale »,

Mais à Paris, la coexistence de deux formations distinctes, l'une militaire (des « sapeurs-pompiers ») au seul service de l'empereur, l'autre civile (des « pompiers » ou « gardes-pompiers ») luttant contre le feu, subsiste incontestablement.

La **future organisation** du service d'incendie de Paris continue d'être étudiée, car le système en vigueur ne paraît pas satisfaisant. Finalement, le décret impérial n° 971 du 18 septembre 1811, porte création et fait état pour la première fois d'un« Bataillon de sapeurs-

pompiers» pour la ville de Paris. Les hommes de ce bataillon restent **commandés par des officiers de l'armée**, mais ils sont toutefois **administrés par le préfet de police**, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, au nom desquels ils assurent en outre des fonctions de surveillance et de police générale.

Après la chute de l'Empire, la protection contre le feu des palais est placée sous la responsabilité des « sapeurs-pompiers civils », et les « sapeurs-pompiers de la Garde », dont l'ordre est supprimé le 6 août 1814, sont transférés vers le Génie.



L'incendie de
Saverne mars 2009



Le badminton a ses champions

Mélanie Muller championne d'Alsace.



En Alsace, le circuit jeunes, qui constitue un premier tremplin vers la compétition, avec plus de 300 compétiteurs dans le Bas-Rhin et plus de 240 joueurs dans le Haut-Rhin, remporte depuis plusieurs années un vif succès. Parmi la cinquantaine de joueurs qui ont participé à Bischwiller à la finale départementale, figuraient trois représentants du Badminton club de Thal: **Mélanie Muller** de Thal et **Julie Soulet** de Haegen. Elles ont réalisé un doublé en terminant 1ère et 2ème chez les poussines tandis que **Sébastien Muller** de Thal se classait, 2e en poussins. Du coup ils ont également décroché le billet pour le grand rendez-vous régional.

Nos trois qualifiés n'ont pas fait de la figuration à ces championnats d'Alsace. En effet, Mélanie et Julie se sont retrouvées en demi finale, c'est **Mélanie Muller** de Thal qui a gagné pour remporter par la suite la finale régionale du circuit jeune et se parer du titre de Championne d'Alsace. Quant à sa compère, **Soulet Julie**, elle s'empare de la médaille de bronze, toujours en catégorie poussines.

Pour compléter le palmarès, **Sébastien**, le frère jumeau à Mélanie termine quart de finaliste en poussin à ces championnats d'Alsace. **FELICITATIONS.**



Lundi 13 Juillet 2009, le Badminton Club de Thal-Marmoutier vous invite à célébrer la Fête Nationale en chansons et en lumières !
Gratuit, le bal animé par l'orchestre Megaboys débutera à 19h à la Salle Jeanne d'Arc. Le traditionnel feu d'artifice sera tiré vers 23h30. Venez nombreux, en famille !

La collecte des lots de tombola se fera à partir du
Mercredi 1^{er} Juillet 2009.

D'avance merci pour votre générosité

THAL-MARMOUTIER

Le Badminton Club de Thal-Marmoutier
vous invite

Salle Jeanne d'Arc

GRAND BAL

Animé par l'orchestre
MEGABOYS

19h00 : tartes flambées
23h30 : feu d'artifice

Tombola
Buffet
Buvette

**LUNDI
13
JUILLET**

ENTREE LIBRE

Imprimé par le Badminton Club de Thal

Bibliothèque

La bibliothèque municipale est, par essence, une interface entre les gens, les informations et les idées. Dans notre commune, elle est un des lieux principaux d'accès à l'information et à sa diffusion quel qu'en soit le support.

La bibliothèque d'aujourd'hui se doit d'allier tant les services traditionnels que des services numériques reliés aux réseaux d'information à travers le monde.

Depuis quelques mois la bibliothèque est équipée d'internet, et propose un point d'accès wifi sécurisé à ses adhérents; disponible 24h sur 24 depuis toute la zone « salle Jeanne d'Arc ».

Horaires d'ouverture :

Le mardi : de 19H à 20H30

Le mercredi : de 16H à 18H

Le jeudi : de 16H10 à 18H



Contact : bibliothal@wanadoo.fr

Olivier S.

ASC Brotsch - Le feu de la St Jean

Quand l'ouvrier communal, Jean Pierre Hopfner, se transforme en architecte constructeur, que les entreprises locales, Hopfner, Brill, Sali et Wintzenrith, mettent à disposition leurs jouets pour grands : camions, nacelle, grue, tracteur, tronçonneuses... et que les bras des bénévoles de l'ASC Brotsch et des conseillers municipaux unissent leurs efforts, alors en l'espace d'un mois, THAL a son Arc de Triomphe ...malheureusement éphémère. En effet, le soir de la St Jean et sous la haute surveillance des Sapeurs Pompiers, on y met le feu pour le ravissement d'un public toujours aussi nombreux....car pour le bûcher de Thal on vient de loin et on n'est pas déçu !!!
(voir aussi photos dernière page)





Château en reconstruction



Saviez-vous que dans notre petit village de Thal Marmoutier, à Saint Gall très exactement, se trouve un amoureux de la nature, Monsieur **Eric STENGER** qui restaure un château depuis quelques années : le château du Freudeneck.

Le château du Freudeneck ? Où se trouve-t-il exactement ? Mystère !

D'abord on ne voit que la forêt. Après avoir emprunté un étroit chemin forestier, on arrive à une clôture, portant l'inscription « Chantier interdit au public », derrière laquelle on aperçoit quelques vieux murs en grès des Vosges. Enfin, une fois le grillage franchi, on distingue la silhouette trapue du château. « Beaucoup de gens du coin ignorent son existence ».

Le 2 mai dernier, certains d'entre nous ont eu le privilège de s'y rendre. Notre guide, Monsieur Eric STENGER nous a ouvert les portes et c'est avec beaucoup d'enthousiasme, de plaisir et de passion qu'il nous a fait visiter les lieux, nous a expliqué les projets de sauvegarde et de consolidation du château.

Impressionnant, merveilleux et courageux.

Le château est proche du village de Wangenbourg-Engenthal. Ce n'est pas un grand château de seigneurs mais une petite fortification destinée à surveiller la vallée.

Les ruines de la partie intérieure sont posées sur un solide rocher. Un épais et majestueux donjon situé au centre de l'édifice est entouré par un bâtiment pentagonal dont il ne reste que quelques pans de murs.

En quelques lignes voici l'histoire du château :

Le château du Freudeneck est construit dans la deuxième moitié du XIII^e siècle (après 1250) par les sires de Wangen, au service de Gauthier de DICKA, lui-même avoué de l'abbaye d'Andlau. Celle-ci est propriétaire d'un vaste domaine forestier allant de Dabo à Freudeneck.

Il se situe sur une crête du Schlossberg dominant la Mossig à 390m d'altitude, pour protéger l'abbaye d'Andlau.

Au début du 15^{ème} siècle, après la mort du dernier des DICKA en 1386, les terres et le château sont déjà morcelés entre plusieurs propriétaires.

En 1408, le chevalier de Wilsberg (un des propriétaires du château) s'allie aux Margaves de Blade dans un conflit contre la ville de Strasbourg. Les troupes strasbourgeoises assiègent le château, puis l'incendient. Certains textes le déclarent définitivement ruiné.

En 1450, une armée de la ville d'Obernai attaque le château qui ne présente plus que de rares défenses (Aurait-il été reconstruit entre 1408 et 1450 ?... Les historiens sont partagés). On ne sait pas si le château est définitivement ruiné et abandonné à cette date.

En 1691, l'abbaye d'Andlau rachète les ruines et les terres.

En 1790, les révolutionnaires réquisitionnent les terres.

Aujourd'hui le château appartient à l'ONF.

Entouré de son équipe de bénévoles, Monsieur STENGER offre de son temps et de son savoir faire afin qu'un jour ce château puisse être entièrement sécurisé et afin de pouvoir accueillir visiteurs et touristes amoureux du patrimoine alsacien.

Pour les intéressés, voici le nom de l'association : **Scoutisme Nature et Patrimoine**
15, rue du Hirschberg – Saint Gall 67440 THAL MARMOUTIER Tél.: 06 81 28 45 15

Expo - Habitat : 3^{ème} édition



La commune de Thal-Marmoutier accueillait Expo-Habitat pour la troisième année consécutive le samedi 18 et dimanche 19 avril. Cette année encore cette manifestation a connu un franc succès populaire malgré une journée de samedi pluvieuse mais compensée par un dimanche radieux.

Pas moins de dix huit entreprises artisanales s'étaient données rendez-vous avec à peu près tous les corps de métiers nécessaires à l'aboutissement d'un projet de construction ou de rénovation, avec cette année la possibilité de choisir sa future voiture auprès d'un concessionnaire multi-marques au cas où le garage en serait dépourvu. A souligner également la présence d'un quincaillier implanté dans le village voisin, métier aujourd'hui en voie de disparition avec l'arrivée des grandes surfaces.

A la question posée aux différents exposants sur les retombées en matière de commandes d'une telle manifestation, les commerçants sont unanimes pour dire qu'elles sont difficilement chiffrables mais que le fait de fonctionner en réseau permet à la longue de fidéliser et d'augmenter la clientèle. Il en va de même de l'araignée qui tisse sa toile pour imaginer ce propos.

Tous les exposants présents ont trouvé le bilan positif et ont tenu à souligner l'implication efficace de l'Association de Gestion de la Salle Jeanne d'Arc, soutenue par la municipalité, dans le cadre de l'organisation.

Cette année le groupement d'entreprises a souhaité mettre en place une tombola sous la forme d'une plaquette numérotée avec le logo et le savoir-faire de chaque participant. Le gagnant ou la gagnante se voyait proposer un séjour d'une semaine, tout compris, au choix en Turquie ou en Tunisie.

ALSARENOV	Petite maçonnerie – plafond tendu	THAL-MARMOUTIER
C.E.W.	Assistance technique en bâtiment	DUNTZENHEIM
DECOCERAM	Carrelage	MONSWILLER
Ets Jean BOEHM	Electroménager	REINHARDSMUNSTER
F AUTOMOBILES	Véhicules neufs et occasions, multi marques	WINGERSHEIM
HIEBLER	Ebénisterie	HAEGEN
HOPFNER Charpente	Charpente en bois	THAL-MARMOUTIER
LERCH Bruno	Serrurerie, métallerie, chauffage, sanitaire	SCHWEIGHOUSE SUR MODER
LICORNE	Brasserie	SAVERNE
MB peintures Concepts	Peinture intérieur Décoration extérieure	SAVERNE
MICRO HELP	Informatique	INGWILLER
OBERLE Rémy	Tondeuse	THAL-MARMOUTIER
OXYGEN Fermetures	Personnalisation, protection de l'habitat	DINSHEIM sur BRUCHE
SCHMITT	Quincaillerie	REINHARDSMUNSTER
SCIERIE GERARD	Scierie et commerce de bois	LUTZELBOURG
SIEHR	Matériaux	STEINBOURG
SONNENDRUCKER	Artisan du jardin, création, transformation...	TRUCHTERSHEIM
VIELEC Sàrl	Electricité	MONSWILLER
WERLE Sàrl	Couverture zinguerie	STEINBOURG

Le SIVU de Haegothal

Le comité du SIVU de Haegothal chargé de la gestion scolaire du RPI des trois communes de Haegen, Gottenhouse et THAL était réuni le 24 février pour approuver le compte administratif de l'exercice 2008 ainsi que le compte de gestion établi par le Trésorier de SAVERNE.

FONCTIONNEMENT		
Recettes	114 928,54 €	
Dépenses	86 464,09 €	
Excédent		28 464,45 €
INVESTISSEMENT		
Recettes	25 701,96 €	
Dépenses	31 041,18 €	
Déficit 2008		- 5339,22 €
Déficit reporté 2007		- 16 707,53 €
Excédent global de clôture		6 417,70 €

Sur ce les membres présents votent le budget primitif :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
	119 722 €	119 722 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
	55 141 €	55 141 €

Pour rappel : la recette principale en fonctionnement provient des subventions allouées par les trois communes et s'élève à 119 472 €. Elle est calculée au prorata du nombre d'habitants, soit environ 67 € par habitant.

Le mot des écoliers.



La classe des petits vous livre sa recette de la pâte à crêpe.



Les Olympiades

Vendredi matin, le 22 mai, les élèves de la maternelle et la classe de CP ont participé aux olympiades qui se sont déroulées à l'école maternelle.

Voici ce qu'ils en disent:

Les élèves étaient répartis en groupes et devaient passer aux différents ateliers.

Ces ateliers étaient nombreux: sauter haut et loin, courir vite et franchir, lancer précis et loin.



Entre deux averses, nous avons réussi à faire les ateliers installés à l'extérieur!

Il y avait encore le jeu du parachute, traverser le tunnel et grimper à l'espalier. Et pour finir les jeux d'opposition.

Une fois les ateliers terminés, chacun a pu choisir sa médaille.



Nous avons tous participé et aimé cette matinée.

Recette de la confiture de mots doux

pour fêter les mamans et toutes les personnes aimantes

par la classe de CP Thal Marmoutier

Pour fabriquer une bonne confiture de mots doux, il faut:

INGREDIENTS:

des papiers multicolores
des ciseaux (normaux et cranteurs)
des feutres fins et des crayons
du tissu
1 pot de confiture vide
1 stylo
de la colle
1 ordinateur
des étoiles brillantes
1 élastique
du raphia
1 étiquette autocollante
1 poésie



RECETTE:

1. Prendre un pot de confiture vide.
2. Ecrire des phrases gentilles sur un brouillon.
3. Les faire corriger par un adulte pour qu'elles soient justes.
4. Ecrire les petits mots corrigés au propre sur de jolies feuilles colorées.
5. Ecrire la plus belle phrases de la série sur un ordinateur.
- 6 Enrouler chaque papier autour d'un crayon puis les mettre dans le pot.
7. Glisser une poésie à l'intérieur du pot après l'avoir coloriée.
8. Fabriquer de petites décorations de son choix avec des étoiles, du papier...
9. Coller l'étiquette « confiture de mots doux » sur le pot.
10. Fermer le couvercle et mélanger le tout.
11. Découper un rond dans un beau tissu, un peu plus grand que le capuchon.
12. Mettre le tissu sur le couvercle et le faire tenir à l'aide d'un élastique.
13. Entourer avec du raphia pour cacher l'élastique.

C'est prêt!

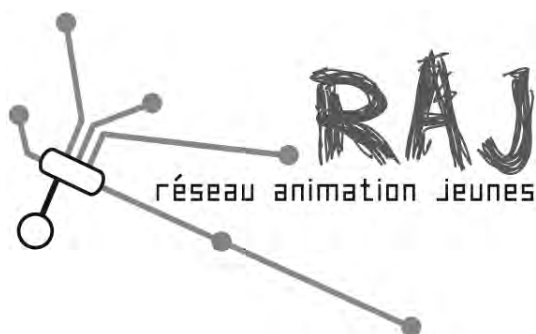
Bonne dégustation!

Les jeunes, ça bouge

Rencontre commission d'animation et familles



Mercredi 25 février, une trentaine de personnes a répondu présente à l'invitation lancée par Mylène. Se sont retrouvés, à la salle Jeanne d'Arc, des parents accompagnant les enfants mais aussi 6 ados de plus de 15 ans. Certains enfants étaient venus déguisés. Après avoir présenté les différents projets possibles, tout le monde s'est retrouvé autour d'un goûter.



Le 10 mars, une deuxième réunion, à l'ancienne école de St Gall, en présence de Cindy LEDIEN, animatrice jeunes au RAJ a permis à quelques « ados » de se faire une idée plus précise des activités proposées au sein de la Communauté de Communes de la Région de Saverne. Pour plus de renseignements un clic sur leur site et vous saurez tout.

www.reseau-animation-jeunes.org

Les jeux inter villages

C'est d'ailleurs le RAJ qui est à l'origine des désormais traditionnels jeux intervillages qui se sont déroulés le 14 juin à Westhouse. Quelques jeunes de Thal se sont joints à l'équipe des « Hollandais » de Haegen pour affronter, lors de différents challenges, « les 9 autres pays d'Europe ». Bonne humeur, convivialité et solidarité étaient les mots d'ordre de la journée.



La chasse aux oeufs



Grande première : les enfants de Thal ont été conviés à une chasse aux œufs dans le parc du Home St Joseph. C'est chez Anne que Céline, Mylène et Véronique se sont retrouvés pour préparer les paniers. Assistées de leurs enfants Timothée et Louis, il s'agissait tout d'abord de réaliser, de découper et d'assembler les patrons des paniers. Puis c'était au tour des deux ados, Lucas et Antoine d'entrer en action pour cacher les œufs dans le parc du Home. Enfin, Mylène a accueilli en début d'après midi du 15 avril les enfants en les invitant à la suivre dans le parc.

Trois groupes ont été formés : Les 18 mois à 2 ans ont écouté le conte que leur a lu Mylène, pendant que la tranche d'âge entre deux et quatre ans préparaient les paniers avec Anne. Quant aux plus de quatre ans, ils s'adonnaient à un jeu dans le grand parc sous les directives de Céline.

C'est ainsi qu'à tour de rôle chaque groupe a pu réaliser son panier. Finalement tout ce petit monde s'est retrouvé au parc pour une fructueuse chasse aux œufs. Une tente était dressée sous les arbres où le lapin de Pâques s'était installé pour se joindre à eux et écouter le conte de Pâques.

Inutile de préciser que tous les participants ont été ravis de passer ensemble ce moment pascal magique !!!

C'est évidemment autour d'un goûter que s'est achevée cet après-midi ensoleillé. La cinquantaine d'enfants accompagnée d'une vingtaine d'adultes a conclu un pacte avec le lapin de Pâques pour se retrouver, pour une nouvelle chasse, en 2010.



Centre de Loisir Sans Hébergement



Pendant ces dernières vacances de printemps, à l'initiative de Mylène SCHOEPPF, le RAJ et ses animateurs jeunes, secondés par Sport Solidarité et Insertion, ont pu proposer à dix huit jeunes issus essentiellement de la commune, des activités sportives innovantes dont certaines mettent en avant le fair-play et l'auto arbitrage. C'est ainsi qu'au courant de cette semaine ils ont découvert le lancer de boomerang, le hockey en salle, l'ultimate, le flag, l'indiaka et le hand-ball : l'ultimate se jouant avec un disque volant, le flag ressemble au rugby, le contact étant remplacé par des bandes qu'il faut arracher à son adversaire. Quant à l'indiaka, le ballon de volley est remplacé par un grand volant, style badminton, que les joueurs frappent à la main. Inutile de préciser que tous ces jeunes âgés de 7 à 15 ans se sont engagés avec enthousiasme dans ces activités et ont vécu une semaine sportive riche en découvertes.

et pour cet été ...

le RAJ propose de nombreuses activités et un chantier jeunes à Thal (du 20/7 au 30/7)



20 au 31 juillet **Chantier jeunes à Thal-Marmoutier**
11 ANS ET PLUS
La commune de Thal-Marmoutier, en partenariat avec le SYCOPARC, organise la rénovation de la forge. Encadré par des professionnels, ce chantier se veut avant tout ludique afin de découvrir et apprécier le patrimoine de la commune.
Au programme : fouilles archéologiques, travail de la pierre, etc... Et encore bien d'autres activités à définir avec le groupe de jeunes volontaires.

RÉSEAU ANIMATION JEUNES
Fabien URBES, directeur | Cour de la mairie - 67700 Monswiller
Tél/fax: 03 88 71 86 23 | Port. 06 87 82 20 63
Courriel: info@reseau-animation-jeunes.org
Site internet: www.reseau-animation-jeunes.org

enfance et jeunesse

L'ÎLOT DU MOULIN

LA RUCHE

LA PASSERELLE

ARC-EN-CIEL

R.A.J.

PROGRAMME ÉTÉ 2009

Communauté de Communes
de la Région de Saverne

Avec le soutien financier de la CAF du Bas-Rhin
Accueils déclarés à Jeunesse et Sports

ARC-EN-CIEL
Otterswiller - Thal-Marmoutier
Reinhardsmunster

« La clé des mondes »

4 à 12 ANS

à OTTERSWILLER
pendant le mois de juillet

à REINHARDSMUNSTER
pendant le mois d'août

Vendredi 3 juillet Europa Park

Journée récréative à Europa Park accessible également aux enfants de L'Îlot du Moulin, de La Ruche et de la Passerelle (selon les places disponibles).

6 au 10 juillet Voyage à travers les époques

En passant la porte du saloon, trace la piste des Pharaons et danse le menuet des rois.

Sortie au musée Gallo-Romain à Bisheim.

13 au 17 juillet Voyage à travers les époques

Un festival de grands rois dans l'atmosphère mystérieuse des pyramides et des saloons.

Grand spectacle des époques pour clôturer les 2 semaines.

20 au 31 juillet L'an vers l'envers

Plonges dans des mondes inconnus où il faut reculer pour avancer; le monde à l'envers et deviens un géant dans le monde des minis.

Sortie Laser Quest à Haute Pierre et piscine à l'Océanide.

3 au 7 août Le centre à l'envers

Méli-mélo, les rôles s'inversent : à nous, adultes en devenir, d'animer nos propres vacances.

Sortie au bioscope et labyrinthus.

10 au 21 août 1,8,7 mets tes baskets

Soyons fous, initiions-nous et dépassons-nous. Viens prendre l'air la tête à l'envers avec des sports à gogo... il en faut !

Sortie accrobranche (1^{re} semaine) et escalade (2^e semaine).

24 au 28 août Du temps de ma grand-mère

Du temps de ma grand-mère, on avait pas de DS mais on se remuait les f****. Pas de tecktonik, mais bal musette, stamtisch, recettes de grand-mère.

Échange inter-générationnel, visite à la maison de retraite de Saverne.

31 août au 1^{er} septembre fermé

mercredi 2 septembre

Journée récréative à THAL-MARMOUTIER.

AGF - ARC EN CIEL

Otterswiller 03 88 91 38 25

Reinhardsmunster 03 88 70 89 71

Thal-Marmoutier 03 88 91 89 49

Coordination : Frédérique DIETRICH 06 81 17 22 92

fredaniel@yahoo.fr

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en mairie !



Le recensement

Le recensement en mairie est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC permis de conduire).

CONTACT

Académie de Strasbourg

Bureau du Service National
de Strasbourg

Caserne Turenne
42, rue Lauth

67000 Strasbourg
Tél : 03.90.23.37.52

mail : bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr



L'enseignement de défense : la 1^{ère} étape du parcours de citoyenneté !

L'appel sous les drapeaux ou service militaire a été suspendu par la loi du 28 octobre 1997 et remplacé par le « parcours de citoyenneté », il s'applique aux garçons nés à partir de 1979 et aux filles nées à partir de 1983. Le parcours de citoyenneté comprend 3 étapes obligatoires :

1^{ère} étape :

L'enseignement de défense

Les principes, l'organisation de la défense nationale et européenne font l'objet d'un enseignement de défense dispensé en classe de 3^{ème}. De plus, le programme consacré à la citoyenneté, en classe de 1^{ère} (programme d'éducation civique, juridique et sociale) incite à des débats argumentés sur la défense. Enfin, les enseignants doivent informer leurs élèves de 16 ans de leur obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile.

2^{ème} étape :

Le recensement à la mairie

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

3^{ème} étape :

La JAPD

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de défense à l'école. Cette journée a pour objectif de sensibiliser les jeunes Français aux questions de la Défense. Les jeunes reçoivent des informations sur l'organisation, sur les principes de la défense nationale et sur les métiers pouvant être exercés au sein des Armées. Par ailleurs, ils passent des tests d'évaluation de l'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française (tests élaborés par l'Education Nationale).

« Notre environnement proche »



C'est devant un parterre d'environ 25 personnes que le Maire Jean-Claude DISTEL a débuté cette soirée sur le thème « Notre environnement proche ».

Il rappelle le rôle d'un maire :

- veiller au bien-être des citoyens
- être à leur écoute
- initier des projets et les élaborer ensemble

Il précise l'objet de la réunion :

Sensibiliser les propriétaires et l'ensemble de la population au problème de la lente détérioration de notre environnement.

Il fait l'état des lieux :

- les arbres fruitiers dépérissent
- le gui, véritable gangrène, entraîne à plus ou moins brève échéance la mort de l'arbre
- la récolte des fruits est peu encouragée en raison de la faible valeur marchande des fruits
- nos habitudes alimentaires ont changé : autrefois, les fruits étaient davantage consommés, transformés (eau-de-vie) par les propriétaires
- le paysage change inexorablement, nos prés seront sans arbres dans dix à vingt ans
- autrefois, les prés étaient exploités par les propriétaires du village mais aujourd'hui, nous sommes tributaires des agriculteurs du Kochersberg qui abusent des engrais, des fauches et pour certains, des pâturages intensifs et qui font peu de cas des arbres fruitiers « gênants ».

Il alerte et appelle à la mise en place d'une dynamique pour trouver des solutions et ainsi pallier la détérioration voire l'anéantissement de nos vergers.

Il suggère des actions :

1. campagne de suppression du gui :
 - a. demander l'autorisation des propriétaires
 - b. concertation avec les communes de Haegen et Reinhardsmunster
 - c. formation d'une équipe de volontaires :

2. campagne de plantations d'arbres hautes tiges pour l'automne 2009.
possibilité de subvention de 50 % (faire une demande en mairie)
3. intéresser les jeunes à l'arboriculture
« un ancien » peut parrainer un jeune et ainsi amorcer le retour des jeunes à l'arboriculture
4. initier des cours de traitement « bio » et de taille par des conseillers qualifiés
5. mise en place d'un marché de producteurs familiaux
6. changer nos habitudes :
 - préférer le fruit « avec défauts » au fruit à l'apparence impeccable mais ayant subi 6 à 8 traitements de fongicide et d'insecticide
 - ne plus raisonner rentabilité mais qualité du produit à consommer

Il suscite les questions, les suggestions et les souhaits du public :

1. organisation de fêtes : par ex. fête de la quetsche
2. proposition aux propriétaires
 1. de louer « les arbres » en échange de l'entretien et d'une compensation financière
 2. de parrainer des jeunes personnes intéressées
3. sensibilisation des écoliers
 1. plantation d'arbres, de vignes
 2. exposition de fruits
4. réalisation d'un verger-école
5. sauvegarde de nos arbres qui font la beauté de notre village au fil des saisons (fleurissement au printemps, fruits et feuilles colorées à l'automne, arbres givrés ou enneigés en hiver)
6. planification d'une conférence avec M. Robert Henches de la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin, ayant pour thème « les travaux et les traitements plus respectueux de notre environnement » pour répondre aux difficultés rencontrées par plusieurs personnes présentes. Cette conférence s'appuiera sur le guide de l'arboriculture bio édité récemment par la Confédération des Producteurs de Fruits d'Alsace.

M. le Maire Jean-Claude DISTEL clôture la réunion et remercie chaleureusement les personnes présentes pour l'intérêt qu'elles ont témoigné.



RAVAGEURS ET MALADIES, MOYENS DE TRAITEMENTS ET COMMENT S'Y RECONNAITRE :



Une cinquantaine de personnes est venue assister à la conférence donnée par **Robert HENCHES** membre de la Commission Environnement de la Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin. Après le mot de bienvenue du maire qui salua la présence de Monsieur Raymond REISS, Président de l'Association des Producteurs de Fruits de Saverne et environs, le conférencier planta d'entrée le décor. Et de comparer les plantes aux hommes en soulignant que lorsque la nourriture est équilibrée, la plante est suffisamment résistante, elle aura les moyens de se défendre. Mais il arrive, suite à des conditions climatiques très défavorables, qu'une maladie grave survienne et là un traitement chimique s'impose. Autrement les traitements bio-préventifs devraient donner entière satisfaction.

Robert HENCHES feuilleta le nouveau guide de l'arboriculture bio dont il est un des contributeurs. Il note l'importance de l'apport de fumures organiques, mais aussi des oligo-éléments, puis la nécessité de connaître le PH de son sol (acide ou alcalin). Le neutre se situant à 7 sur une échelle de 1 à 14. Il aborde les traitements bio à base de tisanes, de décoctions ou macération de plantes telles que : l'ortie, la prêle, la camomille ou l'achillée-millefeuille. Ces plantes sont qualifiées d'éliciteurs, du verbe anglais « to elicit » qui signifie provoquer.

Enfin il souligne l'importance des bandes florales, du tas de mauvaises herbes et autres détritiques qui constituent le refuge de la faune auxiliaire. Il communique également à l'assemblée présente plein de petites astuces pour favoriser la présence des prédateurs.

Pour terminer, les personnes présentes ont pu suivre, sur une liste distribuée en début de conférence, les maladies et ravageurs dont sont victimes nos arbres fruitiers et légumes avec les traitements préconisés pour chaque maladie et les produits recommandés. Ces produits commercialisés sous différentes marques et avec des dénominations multiples ont un dénominateur commun : la matière active qui a pour nom soit l'huile de colza, huile de vaseline, la bifenthrine, le bacillus thuringiensis (BT)

Pendant deux heures trente durant le conférencier sans prise de note a décliné son exposé dans une atmosphère studieuse. La discussion s'est prolongée autour d'une petite collation.



Infos en vrac

Appel à Candidature : recensement 2010 : agent recenseur:

La population de Thal-Marmoutier sera à nouveau recensée en 2010. La collecte débutera le 21 janvier 2010 et se terminera le 20 février 2010.

A cet effet, toute personne intéressée par un emploi d'agent recenseur est priée de déposer sa candidature en mairie **avant fin octobre 2009**.

L'agent recenseur devra obligatoirement suivre une formation de deux demi-journées qui aura lieu début janvier 2010.

Toutefois, ne peuvent être « agent recenseur » :

- Les personnes n'ayant pas la nationalité française
- Les personnes âgées de moins de 18 ans ou ayant 65 ans et plus
- Les personnes exerçant des fonctions électives au sein de la commune
- Les personnes en congé parental
- Les personnes en cessation progressive d'activité
- Les personnes en congé de fin d'activité
- Les préretraités ARPE
- Les préretraités en préretraite progressive

Sauvons nos vergers : aide à la plantation :

Afin d'enrayer la lente disparition de nos vergers hautes-tiges et de contribuer ainsi à la préservation de nos paysages, la Commune a inscrit au budget de 2009 une somme de 500 euros, destinée à encourager la replantation.

La proposition s'adresse à toutes les personnes propriétaires de terrains sur le ban communal.

Les modalités sont les suivantes:

- La commune recensera les demandes et proposera une commande groupée
- Une subvention de 10 euros par arbre acheté, limitée à 30 euros par propriétaire
- Date limite d'inscription: 30 septembre 2009

Un catalogue de variétés de pommes anciennes est disponible à la mairie ainsi qu'un catalogue général de variétés fruitières.

Notre démarche se veut avant tout environnementale.

Congés d'été :

La mairie sera fermée du 1er août au 23 août 2009. En cas d'urgence, merci de vous adresser au maire ou aux adjoints.

Infos habitants :

Les personnes souhaitant être informées par courriel (date de passage du ramoneur, date d'enlèvement des ordures ménagères, etc..) peuvent faire parvenir leur coordonnées e-mail à l'adresse de la mairie : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

☎ : Mairie de Thal-Marmoutier - 2 rue du Mosselbach - 67440 THAL-MARMOUTIER

☎ : 03.88.91.20.87 - 📠 : 03.88.91.20.87 - @ : mairie.thal.marmoutier@wanadoo.fr

Passeport Carte d'identité Titre de séjour

Passeport biométrique :

Le ministre de l'Intérieur a fixé au **9 juin 2009** la date de mise en œuvre du **passeport biométrique** dans le département du Bas-Rhin. A compter de cette date, les demandes de passeport électroniques cessent d'être reçues dans le département.

Les demandes de passeports biométriques pourront être déposées, **au choix du demandeur**, exclusivement dans l'une des 31 communes suivantes :

Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch Graffenstaden, Ingwiller, La Wantzenau, Lauterbourg, Lingolsheim, Molsheim, Niederbronn-les-Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, **SAVERNE**, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Vendenheim, Villé, Wasselonne, Wissembourg.

Les passeports seront remis par la mairie qui aura reçu la demande correspondante.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les droits exigibles pour la réalisation d'un passeport sont :

Personne majeure	88 €uros
Personne mineure de quinze ans et plus	44 €uros
Personne mineure de moins de quinze ans	19 €uros

Si les photographies sont réalisées en mairie, grâce à la fonction photographique de la station d'acquisition des demandes de passeport « biométrique », les tarifs ci-dessus seront majorés de **1 €uro**. Toutefois, il est souhaitable de se renseigner au préalable auprès de la mairie choisie pour le dépôt.

Carte d'identité :

Depuis le 1^{er} janvier 2009, un droit de timbre de 25 €uros est perçu, lors du renouvellement de ce titre, dès lors que l'intéressé n'est pas en mesure de joindre son ancienne CNI à son dossier de demande de renouvellement (perte, vol).

Titre de séjour :

Depuis le 2 juin 2009, l'accueil des ressortissants étrangers pour la délivrance d'une carte de séjour est assuré en **Sous-Préfecture de Saverne** le matin uniquement de 8h15 à 11h45.

Récapitulatif de l'arrêté préfectoral permanent du 16 mars 2009
concernant la réglementation de l'usage du feu en forêt et de l'incinération des végétaux

miOS FED III



Feu de la St Jean 20/06/09